
Présidence : Pologne

1392^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL

1. Date : jeudi 6 octobre 2022 (dans la Neuer Saal et par visioconférence)

Ouverture : 10 h 05

Clôture : 13 h 10

2. Président : Ambassadeur A. Hałaciński

Président, M^{me} O. Zhuk (Cheffe du Conseil régional de Zaporijia), Fédération de Russie (PC.DEL/1428/22 OSCE+)

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : AGRESSION EN COURS DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE CONTRE L'UKRAINE, DONT LES TENTATIVES ILLÉGALES DE LÉGALISER L'OCCUPATION DE L'EST DU PAYS

Ukraine, République tchèque-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord, la Moldavie, le Monténégro et l'Ukraine, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine et la Géorgie, pays candidats potentiels ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, Monaco et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1456/22), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1446/22) (PC.DEL/1449/22), Canada (PC.DEL/1444/22), Türkiye (PC.DEL/1453/22 OSCE+), Royaume-Uni (PC.DEL/1431/22 OSCE+), Géorgie (PC.DEL/1448/22 OSCE+), Suisse (PC.DEL/1459/22 OSCE+), Norvège (PC.DEL/1433/22), Président

Motion d'ordre : Fédération de Russie

Point 2 de l'ordre du jour : DÉCISION RELATIVE À LA DATE ET À L'ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION DE 2022 SUR LA MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS CONCERNANT LA DIMENSION ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTALE

Président

Décision : le Conseil permanent a adopté la Décision n° 1444 (PC.DEC/1444) relative à la date et à l'ordre du jour de la Réunion de 2022 sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension économique et environnementale ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Point 3 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

- a) *Mépris affiché par l'alliance occidentale d'États participants de l'OSCE et ses supplétifs en Ukraine pour le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et crimes que le régime de Kiev commet contre la population civile* : Fédération de Russie (PC.DEL/1435/22), Ukraine, Canada, États-Unis d'Amérique, Norvège, Royaume-Uni.

Motion d'ordre : République tchèque-Union européenne

- b) *Agression de l'Azerbaïdjan contre l'Artsakh et l'Arménie avec la participation directe de la Turquie et de combattants terroristes étrangers* : Arménie (PC.DEL/1460/22)
- c) *Violations flagrantes des droits humains qui continuent d'être commises en Lettonie* : Fédération de Russie (PC.DEL/1430/22), Lettonie
- d) *Derniers développements entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan* : République tchèque-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays candidat potentiel ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1457/22), Suisse (PC.DEL/1461/22 OSCE+), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1434/22), Canada (PC.DEL/1438/22 OSCE+), Royaume-Uni, Türkiye (PC.DEL/1454/22 OSCE+), Arménie (PC.DEL/1462/22), France (PC.DEL/1463/22 OSCE+), Azerbaïdjan (PC.DEL/1452/22/Rev.1 OSCE+)

Point 4 de l'ordre du jour : RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT EN EXERCICE

- a) *Derniers développements entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan, y compris les entretiens bilatéraux que le Président en exercice, S. E. M. Z. Rau, a eus avec le Ministre des affaires étrangères de la République d'Arménie, S. E. M. A. Mirzoyan, à New-York, le 19 septembre 2022, et avec le Ministre azerbaïdjanais des affaires étrangères, S. E. M. J. Bayramov, à New York, le 22 septembre 2022, ainsi que la conversation téléphonique que le Président en*

exercice, S. E. M. Z. Rau, a eue avec la Ministre française des affaires étrangères, S. E. M^{me} C. Colona, le 1^{er} octobre 2022 : Président

- b) *Conversation téléphonique que le Président en exercice, S. E. M. Z. Rau, a eue avec le Ministre espagnol des affaires étrangères, de l'Union européenne et de la coopération, S. E. M. J. M. Albares Bueno, le 4 octobre 2022 : Président*
- c) *Réunion entre le Président en exercice, S. E. M. Z. Rau, et la Ministre fédérale des affaires étrangères de l'Allemagne, S. E. M^{me} A. Baerbock, tenue à Varsovie le 4 octobre 2022 : Président*
- d) *Réunion entre le Président en exercice, S. E. M. Z. Rau, et le Ministre des affaires étrangères de la Grèce, S. E. M. N. Dendias, tenue à Varsovie le 5 octobre 2022 : Président*
- e) *Déclaration commune publiée le 30 septembre 2022 dans laquelle le Président en exercice, S. E. M. Z. Rau, la Secrétaire générale de l'OSCE, la Présidente de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, S. E. M^{me} M. Cederfelt, et le Secrétaire général de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, S. E. M. R. Montello, condamnent l'annexion illégale de territoires ukrainiens par la Fédération de Russie : Président*
- f) *Manifestation sportive à buts caritatifs organisée par l'OSCE à Vienne le 24 septembre 2022 : Président, Ukraine*
- g) *Nomination de M. B. Aggeler comme Chef de la Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine, prenant effet à compter du 11 octobre 2022 : Président*

Point 5 de l'ordre du jour : **RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE**

- a) *Participation de la Secrétaire générale à la soixante-dix-septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, tenue à New York du 13 au 27 septembre 2022 : Secrétaire générale (SEC.GAL/115/22 OSCE+)*
- b) *Point sur la fermeture des bureaux du Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ukraine et de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine : Secrétaire générale*
- c) *Point sur la mise en œuvre des projets extrabudgétaires de l'OSCE en Ukraine : Secrétaire générale, Ukraine*
- d) *Point sur la demande de créer une mission d'établissement des faits adressée par l'Arménie à l'OSCE : Secrétaire générale*
- e) *Stabilisation de la situation à la frontière entre le Kirghizistan et le Tadjikistan : Secrétaire générale*

Point 6 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

Aucune déclaration

4. Prochaine séance :

Jeudi 13 octobre 2022, à 10 heures, dans la Neuer Saal et par visioconférence



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/1444
6 October 2022

FRENCH
Original: ENGLISH

1392^e séance plénière
Journal n° 1392 du CP, point 2 de l'ordre du jour

DÉCISION N° 1444
DATE ET ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION DE 2022 SUR LA MISE
EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS CONCERNANT LA DIMENSION
ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTALE

(Prévue à Vienne et par visioconférence, 15 novembre 2022)

Le Conseil permanent,

Comme suite à sa Décision n° 1011 sur le renforcement de l'efficacité de la dimension économique et environnementale de l'OSCE, dans laquelle les États participants sont convenus, entre autres, de tenir la Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension économique et environnementale sur une base annuelle conformément au mandat et aux modalités établis par sa Décision n° 995,

Décide de tenir la Réunion de 2022 sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension économique et environnementale, le 15 novembre 2022, à Vienne, conformément à l'ordre du jour figurant dans l'annexe à la présente décision.

ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION DE 2022 SUR LA MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS CONCERNANT LA DIMENSION ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTALE

Prévue à Vienne et par visioconférence, 15 novembre 2022

Mardi 15 novembre 2022

9 heures – 10 h 30	Séance d'ouverture : Bilan de la mise en œuvre des engagements souscrits dans le cadre de l'OSCE dans le domaine de la participation des femmes à la sphère économique
10 h 30 – 11 heures	Pause-café/thé
11 heures – 12 h 30	Séance I : Facilitation du développement des compétences entrepreneuriales des femmes et de leur égalité des chances de participer au marché du travail
12 h 30 – 14 h 30	Pause-déjeuner
14 h 30 – 16 heures	Séance II : Promotion de la participation effective des femmes aux processus de prise de décisions dans les sphères économique et environnementale
16 heures – 16 h 30	Pause-café/thé
16 h 30 – 18 heures	Séance de clôture Voie à suivre pour la région de l'OSCE – Renforcement du rôle de direction des femmes dans les activités économiques et environnementales ainsi que de leur participation pleine et entière, sur un pied d'égalité, à ces activités